



**Journée d'accueil
des Nouveaux
arrivants**
& **Journée
des bénévoles**



Spectacle du duo

**Christine et
Sébastien**

-Jeux gonflables
pour enfants
- 50/50

**Blé d'inde,
Hot-dogs et Bière
en vente sur place**

**Dimanche
11 septembre 2022
à partir de 11H30
Parc de la salle municipale
(à côté de l'Église)**

Entrée gratuite!

Les profits iront pour l'organisation des festivités du 150e de la municipalité en 2023

**BIENVENUE
À TOUS!**
Merci de votre générosité!



**PERMIS DE BRÛLAGE
OBLIGATOIRE
GRATUIT**

POUR BRÛLER DES RÉSIDUS
FORESTIERS À LA SUITE DU
NETTOYAGE DE VOTRE TER-
RAIN.



**PROCHAIN VERSEMENT
LE 30 SEPTEMBRE**

PAYEZ VOS TAXES PAR
* **PAIEMENT INTERNET,**
* **GUICHET AUTOMATIQUE**
* **COMPTOIR CAISSE**

**VIDANGES DE FOSSES
SEPTIQUES 2022**

Votre conseil municipal offre la possibilité de bénéficier d'un tarif réduit à 200\$ +tx aux propriétaires qui feront vidanger leur installation septique. C'est l'entreprise **SANI-MANIC**.



Veillez à ce que tout soit prêt lors de la venue du camion.

Les personnes intéressées à se prévaloir de ce service doivent communiquer avec la municipalité.

*au bureau municipal
au 418-775-4171 poste 2400
avant le 30 septembre.*

Les vidanges seront effectuées durant la semaine du
17 AU 21 OCTOBRE 2022

POUR CEUX DU SECTEUR DU LAC DU GROS RUISSEAU

La vidange se fait par une liste pré-établie selon le règlement adopté. Et vous payez sur votre compte de taxes.

Lundi PM

**SERVICE D'URBANISME
BESOIN D'UN PERMIS DE RÉNO,
CONSTRUCTION OU AUTRES**

VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LA MUNICIPALITÉ POUR FAIRE VOTRE DEMANDE DE PERMIS POUR QU'ELLE SOIT TRANSMISE À M. SYLVAIN MARTINEAU POUR LE TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE.

PRENEZ NOTE QU'UN DÉLAI DE 30 JOURS PEUT ÊTRE ALLOUÉ POUR L'ÉMISSION DU PERMIS. DISPONIBLE LES LUNDIS EN APRÈS-MIDI.

VOUS POUVEZ COMMUNIQUER
AU 418-775-4171 POSTE 2400
PAR COURRIEL:
à stjoseph@mitis.qc.ca
ou smartineau@mitis.qc.ca

**CALENDRIER DES SÉANCES
DU CONSEIL DE L'ANNÉE 2022
À 20H00**

6 SEPTEMBRE **7 NOVEMBRE**
3 OCTOBRE **5 DÉCEMBRE**

Les procès-verbaux sont disponibles sur le site internet de la municipalité, de même que les audios des séances de conseil.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE

**70, RUE DE LA RIVIÈRE
ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
G5H 3N8
TÉL.: 418-775-4171
FAX: 418-775-3004
COURRIEL: stjoseph@mitis.qc.ca**

www.facebook.com/munstjosephdelepage

**COLLECTE DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Septembre

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	C	B	8	10
11		13	14	15	16	17
18	19	20	B	22	23	24
25		27	28	29	30	1

Mitis Lab - Le Virage
COHORTE AUTOMNE 2022

**Vous êtes un entrepreneur?
Votre entreprise est en démarrage?
Vous êtes un organisme?**

Nous acceptons actuellement les candidatures!

**Intéressé?
Écrivez-nous!**
courriel : info@mitislab.ca
site internet : www.mitislab.ca/le-virage

Qu'est-ce que Le Virage?
Il s'agit d'un parcours d'accompagnement introductif à la transformation numérique. Mis sur pied au début de la pandémie, Le Virage vise à aider les entrepreneurs, PME et organismes de La Mitis à être plus compétitifs grâce à une présence numérique attrayante, réfléchie et efficace et une transformation numérique de leur façon de faire.



Le Mot vert du mois
« Bientôt près de chez vous! »

Bonjour à toutes et tous,

Toujours à la recherche d'améliorer son bilan en terme de réduction des déchets, le gouvernement du Québec a adopté 3 règlements cet été qui auront un impact sur notre quotidien :

D'abord, la modernisation de la consigne. Cet automne, ce sera le début de la période transitoire menant à une consigne sur tous les contenants de boissons de 100 ML à 2 litres à partir du 1er novembre 2023. Cartons de lait, bouteilles d'eau, de vin, de jus auront alors une consigne de 0,10 \$ à 1,00 \$. Il faudra les rapporter au magasin ou dans un point de dépôt approprié plutôt qu'en disposer dans le bac bleu. Nous vous tiendrons informé du déploiement sur notre territoire de ce système lorsque nous aurons les détails.



Ensuite, la modernisation de la collecte sélective visera à rendre l'industrie responsable à 100% de la récupération des matières recyclables et celle-ci se verra forcé d'atteindre des taux de récupération. Présentement et de façon simplifiée, les municipalités ont un contrat pour la collecte du bac bleu et un autre pour le traitement des matières recyclables. La modernisation fera que l'industrie sera responsable du traitement et compensera à 100% les municipalités pour la collecte du bac bleu. Dans les prochains mois, nous verrons comment se déploiera concrètement cette modernisation chez nous.

Finalement, la modification du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises qu'on appelle dans le métier : La responsabilité élargie des producteurs (RÉP). Une RÉP est un éco-frais que le consommateur paye à l'achat de certains produits afin d'en assurer la valorisation par exemple : la peinture, les batteries, les appareils électroniques, etc. Cette modification ajoutera de nouveaux produits dont certains types de batteries plomb-acide (janvier 2023), les plastiques agricoles (juin 2023), des contenants pressurisés de combustibles (juin 2024), etc. Comme pour la consigne, l'important sera d'avoir des points de dépôt adéquat pour ces produits dans notre région

Pour plus d'information sur la réduction à la source, joignez-nous par téléphone, par courriel ou consultez le www.ecoregie.ca. À la prochaine!

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles

Site Courriel: matresi@mitis.qc.ca

Site web : www.ecoregie.ca

Courriel: matresi@mitis.qc.ca

Tél. : 418-775-8445, poste 1138



Écocentre
de la Mitis

Situé au 428, ave. Roger-Marcoux,
Ste-Flavie
418-785-0055

Lundi au vendredi
8h à 16h45
Samedi
8h à 15h45



Le service d'incendie vous recommande d'éviter de faire affaire avec des vendeurs itinérants dans le domaine des extincteurs portatifs. Nous vous recommandons de faire affaire avec des entreprises qui ont des places d'affaires dans la région où vous pouvez facilement vous rendre en cas de litige ou de doute.

Une des pratiques courantes des entreprises de vente itinérantes que nous voyons régulièrement est de proposer une recharge annuelle des extincteurs qui tourne au tour de 50,00 \$ par extincteurs. Une tel recharge est obligatoire une fois par six ans et un essai hydrostatique est requis aux douze ans pour les extincteurs à poudre. L'inspection annuelle qui doit être faite consiste en une inspection visuelle au coût d'environ 7,00 \$ par extincteur.



En cas de doute vous pouvez communiquer avec nous au service des incendies en composant le : (418) 775-7285

Jérémy Lévesque lieutenant à la prévention.
Poste 2104
Robert Roger directeur du service des incendies. Poste 2102

Info Municipale de



2022-09



BUREAU MUNICIPAL FERMÉ
LUNDI 5 SEPTEMBRE
MERCREDI 14 SEPTEMBRE

RÉCUPÉRATION AU CENTRE LEPAGEOIS

CONTENANT
PRÉVU POUR LA PEINTURE
À L'EXTÉRIEUR.

RÉCUPÉRATION DES PILES, CARTOUCHES
D'ENCRE, STYLOS ET AMPOULES

AU BUREAU MUNICIPAL

